

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 53  
Membres absents : 25  
Procurations : 11

Séance du 25 juin 2025  
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du  
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025  
Date de transmission : 01/07/2025  
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 18<sup>ème</sup> QUESTION

### ZAC du Quartier du Lys – Approbation du montant de l'Avant-Projet (DELIBERATION n° 2025-103)

Le Quartier du Lys, intégré aux grands projets de développement territorial tels que Euro3lys, l'Ecoparc 3i et à l'opération 5A3F, est une zone d'Aménagement Concertée (ZAC) visant à dynamiser l'agglomération de Saint-Louis. Ce projet prévoit la création de lieux d'enseignements, d'hébergements, de loisirs, d'activités tertiaires et d'équipements publics, transformant ainsi un espace urbain en une entrée de ville dynamique et durable. Le développement, qui s'étendra sur 150 000 m<sup>2</sup> sera réalisé par phases successives et inclura des continuités écologiques, la plantation de plus de 500 arbres, une gestion durable des eaux pluviales, ainsi qu'un parking mutualisé de 150 places, dont la moitié sera couverte par des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques. La requalification paysagère vise à désimperméabiliser les sols, à végétaliser les voies existantes et à créer des espaces publics apaisés et paysagers, notamment autour du futur campus.

Lors d'un Comité de pilotage du 17 décembre 2024, l'Avant-Projet relatif au Quartier du Lys a été validé pour un montant total de 13 726 950 € TTC. Ce montant comprend l'ensemble des travaux du programme des équipements publics, y compris les ombrières photovoltaïques. Cette approbation est une étape essentielle pour engager la phase PRO du projet. L'adoption de ce montant valide le programme à réaliser et permet d'arrêter la rémunération du maître d'œuvre (MOE) pour la poursuite du projet.

L'approbation de ce budget garantira le bon déroulement du projet, en assurant que toutes les exigences techniques et réglementaires soient respectées, et en posant les bases d'une réalisation réussie pour le Quartier du Lys.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le montant de l'Avant-Projet validé en COPIE le 17 décembre 2024 et complété le 10 janvier 2025 pour un montant de 13 726 950 € TTC (détaillé en annexe) ;
- d'approuver l'affermissement de la tranche optionnelle 2 du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à la poursuite des missions permettant la réalisation des travaux, pour un montant total de 815 380,84 € TTC soit un total pour l'ensemble du marché de 1 459 996,42 € TTC.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

  
La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 27 juin 2025

Le Président,  
Jean-Marc DEICHTMAN

